

71 pour 100, ce qui, le taux de l'intérêt étant nominale-ment de 5 pour 100, donne un taux réel de plus de 7 pour 100. Le change atteint, à certains moments, jusqu'à 16 pour 100. Une dette flottante très lourde pesait sur le crédit de l'Etat. Aujourd'hui, ces conditions se sont singulièrement améliorées. L'Administration autonome des monopoles, créée en 1895 pour gérer les revenus que l'Etat serbe affectait comme gage à son grand emprunt, a beaucoup contribué à rétablir l'ordre dans les finances ; le conseil d'administration des monopoles se compose de six personnes, dont quatre Serbes et deux étrangers désignés par les porteurs d'obligations : l'un d'eux est actuellement un Allemand, l'autre un inspecteur français des finances, M. Sallandrouze de Lamornaix, dont les Serbes se plaisent à reconnaître les éminents services¹. Cette administration a la haute main sur les monopoles du tabac, du sel, du pétrole, des allumettes, du papier à cigarettes, sur le timbre et la taxe de consommation ; les revenus nets des douanes sont versés dans ses caisses ; elle est chargée de faire le service des arrérages de la dette, et le surplus de ses recettes est versé au Trésor. Ces revenus, grâce à l'accroissement de la consommation et à une gestion prudente, sont passés, de 1896 à 1905, de 18 à 38 millions ; si bien que non seulement ils ont suffi à payer les annuités de l'emprunt de 1895, mais qu'ils ont pu servir à gager l'emprunt de 60 millions contracté en 1902 pour la consolidation de la dette flottante, et que c'est encore sur eux qu'a été gagé le nouvel emprunt que l'Etat serbe, ainsi que nous le verrons, a conclu en 1907².

1. M. de Lamornaix a été récemment remplacé par un de ses collègues de l'inspection des finances, M. Simon.

2. Le montant du produit net des revenus gérés par l'Adminis-